

## Avis 182 sur les TAC 2026

Cet avis fait part dans un premier temps des commentaires généraux des membres du CC SUD concernant notamment la *Communication de la commission au parlement européen et au conseil (COM (2024) 235 final)* et intitulée : *Pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et perspectives pour 2026*, puis dans un second temps les membres du CC SUD partagent leurs commentaires stock par stock dans leur zone de compétence. Cet avis a donc à la fois pour destinataire la Commission Européenne mais aussi les représentants des États Membres en charge des négociations au Conseil de fin d'année établissant les TAC pour 2025.

### 1. *La pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2026*

En Atlantique Nord-Est, le taux de mortalité par pêche F/FRMD est inférieur de plus de 40% au seuil matérialisant l'atteinte du RMD et la biomasse a augmenté de 37% sur la période 2003-2022. Ces tendances sont particulièrement marquées dans le golfe de Gascogne où tous les stocks suivis sont exploités au niveau ou à un niveau inférieur au seuil de mortalité par pêche FRMD.

Cependant, de profondes fragilités quant à la viabilité économique des entreprises de pêche, aggravées par une succession de crises majeures depuis 2020, ont émergé. En témoigne la baisse sur la même période du nombre de navires, des emplois et du revenu moyen.

Confrontées aux bouleversements liés au changement climatique et aux enjeux de la transition énergétique, contraintes par le morcellement de leur espace de travail au profit de nouveaux usages et particulièrement questionnées au regard de leurs interactions avec les écosystèmes et la biodiversité, les entreprises de pêche assistent depuis près de 10 ans à une érosion progressive des possibilités de pêche globales, influençant à la baisse les apports à terre. Seule une approche mesurée et globale, tenant compte des objectifs halieutiques d'exploitation durable des stocks, permettra d'assurer l'équilibre économique des entreprises de pêche et l'attractivité du secteur.

Les conséquences des facteurs externes sont multiples et difficiles à évaluer. La science reconnaît que le changement climatique est à l'origine de modifications parfois déterminantes de la chaîne trophique et aussi de la répartition, de la dynamique et du comportement de nombreuses espèces : les tendances des stocks de petits poissons pélagiques du golfe de Gascogne illustrent bien les effets du phénomène (voir avis 180 du CC SUD). Il est urgent d'identifier, d'améliorer les connaissances scientifiques et d'analyser l'impact de l'ensemble des pressions s'exerçant sur les ressources halieutiques et les écosystèmes marins. La prise en compte de ces éléments dans les avis scientifiques relatifs à l'état des stocks et des milieux doit être améliorée, afin d'éclairer les décideurs sur le choix des mesures à mettre en œuvre, de façon prioritaire et proportionnée, en matière de restauration des milieux. C'est également un impératif pour permettre d'accompagner les évolutions des activités de pêche sur le moyen et long terme.

## 2. Possibilités de pêche 2026 pour les stocks d'intérêt du CC SUD.

Les ONG environnementales du CC SUD, soulignent ici et de manière générale, l'importance de fixer les possibilités de pêche conformément au meilleur avis scientifique disponible : Les TACs dans l'Atlantique Nord-Est doivent être établis en ligne avec les limites de capture recommandées par le CIEM, sans les dépasser. Il s'agit d'une condition essentielle pour respecter les objectifs de la Politique Commune de la Pêche, assurer la durabilité à long terme des populations de poissons et protéger l'avenir socio-économique des communautés côtières dépendantes d'écosystèmes marins sains.

Le tableau ci-dessous rappelle les propositions du CIEM pour 2026, puis les commentaires plus détaillés des membres du CC SUD sont exprimés stock par stock.

Stocks	Références	TAC 2025 (tonnes)	Avis CIEM 2025 pour 2026 (tonnes)
Plie VIII&IXa	<i>Pleuronectes platessa</i> - PLE/8/3411	124	<b>99</b>
Lieu jaune VIII&IXa	<i>Pollachius pollachius</i> - POL/8ABDE POL/08C POL/9/3411)	1 199	<b>703</b>
Merlan VIII&IXa	<i>Merlangius merlangus</i> - WHG/08	1 347	<b>990</b>
Baudroies VII&VIIabd	<i>Lophiidae</i> - ANF/8ABDE	60 300	<b>58 480</b>  BB : 22 390  W : 36 090
Cardines VII-b-k-VIIabd	<i>Lepidorhombus</i> - LEZ/07 LEZ/8ABDE	22 011	<b>15 563</b>  Bosci : 694  Whiffiagonis : 14 869
Merlu VIIIabd	<i>Merluccius merluccius</i> – HKE/8ABDE	58 272	<b>54 912</b>
Sole VIIIab	<i>Solea Solea</i> – SOL/8AB	2510	<b>1 664 – 2 482</b>  (Fmsy = 2699)
Langoustine VIIIab FU23-24	<i>Nephrops</i> - NEP/8ABDE	2 601	4 014
Baudroies VIIIC&IXa	<i>Lophiidae</i> – ANF/8C3411	5 432	<b>3 884 – 6 179</b>  BB : 1 163 – 1 751 (Fmsy = 1721)  W : 2 721 – 4 428 (Fmsy = 3619)
Cardines VIIIC&IXa	<i>Lepidorhombus</i> – LEZ/8C3411	4 448	<b>3 431 – 7 501</b>  Bosci : 1 973 – 4 244 (Fmsy = 2825)  Whiffiagonis : 1 458 – 3 257 (Fmsy = 2161)

<b>Merlu VIIIc IXa</b>	<i>Merluccius merluccius - HKE/8C3411</i>	17 445	<b>10 526 – 20 125</b> <b>(Fmsy = 14907)</b>
<b>Sole VIIIc IXa</b>	<i>Solea spp – SOO/8CDE34</i>	541	<b>190</b>
<b>Langoustine VIIIc FU25</b>	<i>Nephrops - NEP/8CU25</i>	0	<b>0</b>
<b>Langoustine VIIIc FU-31</b>	<i>Nephrops - NEP/8CU31</i>	29	<b>35</b>
<b>Langoustine IXa FU26-27</b>	<i>Nephrops – NEP/9/3411</i>	0	<b>0</b>
<b>Langoustine IXa FU28_29 et FU 30</b>	<i>Nephrops – NEP/9/3411</i>	239 dont 26 en FU 30	<b>170</b> <b>Et 15 en FU 30</b>

### ZONES VIII ET IX – GOLFE DE GASCOGNE + EAUX IBERIQUES

➤ **Plie VIII&IXa (*Pleuronectes platessa* – PLE/8/3411)**

Les membres du secteur du CC SUD s'opposent à l'application systématique et arbitraire de la réduction de précaution de 20% des possibilités de pêche tous les 3 ans, pour les stocks évalués en catégorie 5 et 6. Malgré les évolutions du cadre réglementaire s'appliquant aux pêcheries et bénéficiant au stock, cette réduction s'impose à l'avis du CIEM et conduit donc à une érosion inéluctable des possibilités de pêche et génère des contraintes disproportionnées pour les pêcheries. Il est inacceptable que cette situation perdure jusqu'à la fermeture de la pêche par manque d'intérêt pour la collecte de données à son sujet. Les captures sont stables depuis 3 ans, à des niveaux si bas qu'ils menacent d'entraîner des fermetures, alors que la pêche est la seule source de données sur le stock. Il convient de procéder à un report.

➤ **Lieu Jaune VIII&IXa (*Pollachius pollachius* - POL/8ABDE, POL08C, POL/9/3411)**

L'application de l'avis CIEM tel quel pour 2026 et 2027 représenterait une baisse de 41% par rapport au niveau du TAC 2025 en zone 8abde et donc un risque d'effet « Choke » or la situation du stock n'est pas à ce point dégradée (F<FRMD proxy) pour nécessiter une telle mesure d'urgence : Il est nécessaire de tenir compte de la mixité des pêcheries, notamment via la prise en compte des propositions et analyses de l'avis Mixfish 2025 du CIEM (disponible en Novembre 2025) lors de la sélection d'un TAC pour 2026.

Les résultats du projet ACOST sur le lieu jaune 8 seront disponibles en fin 2025 : Ils devraient permettre de faire bénéficier au stock d'une évaluation analytique (passage de la catégorie d'évaluation 3 à 1). Les membres du CCSUD soutiennent donc la réalisation d'un benchmark au plus tôt pour ce stock. Dans cette attente, les membres du secteur du CC SUD soulignent que des mesures fortes et contraignantes sont imposées aux pêcheries depuis juillet 2024 (baisse conséquente des 3 TAC, TMRC à 42 cm, mesures pêche récréative, etc.).

Par ailleurs, les membres du CC SUD demandent la suppression de l'autorisation de la pratique du « no-kill » pour la pêche récréative en effet la capacité de survie des individus capturés, très réduite par nature (fragilité physiologique), est nulle dès que la profondeur du site de pêche atteint quelques mètres (différentiel de pression, gonflement de la vessie...).

➤ **Merlan VIII&IXa (*Merlangius merlangus* - WHG/08)**

Les membres du CC SUD soulignent qu'une application de l'avis CIEM pour 2026-2027 représenterait une baisse de 57% du TAC depuis 2023. Il conviendra de prendre en compte les propositions et analyses de l'avis Mixfish 2025 du CIEM (disponible en Novembre 2025) lors de la sélection d'un TAC pour 2026.

#### ZONE VIII – GOLFE DE GASCOGNE

➤ **Baudroies VII&VIIIabd (*Lophiidae* – ANF/8ABDE)**

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis CIEM : un TAC 2026 de 58 480 tonnes.

➤ **Cardines VII-VIIIabd (*Lepidorhombus* – LEZ/07, LEZ/8ABDE)**

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis CIEM : un TAC 2026 de 15 563 tonnes.

➤ **Merlu VIIIabde (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)**

Considérant que la mortalité par pêche F est inférieure à FRMD, que la SSB est supérieure à Btrigger et que la réduction de F a été influencée depuis 2022 par l'impact des fermetures du règlement d'exécution 2022/1614 qui a fermé à la pêche les principales zones historiques de la pêche palangrière, avec un impact sur les volumes de capture par navire de plus de 32%. Les membres du secteur du CC SUD proposent un roll-over du TAC (58 272 tonnes) pour compenser les disparités antérieures (réduction de 40% ces deux dernières années au total). Le CIEM reconnaît par ailleurs que la zone du stock ne correspond pas à celles des TAC.

Une attention particulière doit être accordée aux discussions portant sur la répartition zonale du stock de merlu Nord avec les États tiers afin que cela ne conduise pas à une modification de la clé du TAC global au détriment du sous-TAC en zone 8abde.

➤ **Sole VIIIab (*Solea Solea* – SOL/8AB)**

Les membres du CC SUD soulignent la nécessité d'une meilleure compréhension de l'influence de l'environnement sur la dynamique du stock. Des projets tels que RELIEF mené par IFREMER et l'Institut Agr (France) donnent des informations sur les causes probables de la diminution du recrutement, mais des études scientifiques supplémentaires devront être soutenues pour permettre l'intégration de ces facteurs dans le processus de formalisation d'avis du CIEM. Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis CIEM (2482 tonnes).

➤ **Langoustine VIIIab (Nephrops - NEP/8ABDE)**

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM en hausse de +54% par rapport à celui révisé en 2025 mais ils sont préoccupés par les fortes variations interannuelles qui ne donnent aucune visibilité à la pêcherie.

Les membres du CC SUD soulignent la nécessité de comprendre l'impact des facteurs environnementaux et anthropiques, dans un contexte de préoccupations croissantes relatives à l'évolution du stock de langoustine du Golfe.

➤ **Bar VIII ab (Dicentrarchus labrax – BSS/8AB)**

L'augmentation théorique de plus de 138% pour la zone 8ab (résultant d'une nouvelle méthodologie d'évaluation) est un signal encourageant pour les parties-prenantes : les efforts de bonne gestion ont porté leurs fruits. Les membres du CC SUD suggèrent cependant une augmentation plus modérée par une adaptation encadrée des mesures de gestion, afin de permettre une sécurisation de l'augmentation dans le temps et un système de gestion plus prévisible pour la filière. D'après certaines simulations pluriannuelles faite par l'IFREMER à la demande du secteur français, une augmentation de +35% permettrait d'atteindre cet objectif sur la période 2026-2033. Pour continuer à aller dans ce sens, les membres du CC SUD demandent la mise en place d'un véritable plan de gestion pluriannuelle basé sur des cycles de 3 à 5 ans, à possibilité de pêche constantes et dont les variations inter-cycles seraient limitées.

Les membres du secteur du CC SUD s'opposent cependant à l'augmentation de la taille minimale à 42 cm.

➤ **Raies VIII (Rajiformes – SRX/89-C)**

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CEIM en hausse de +3%.

Afin de ne pas interrompre la collecte de données scientifiques nécessaires à l'amélioration des connaissances du stock de raie brunette, les membres du CC SUD demandent le renouvellement du quota de pêche sentinelle en zones 8 et 9. Cependant, au vu de l'abondance d'ores et déjà constatée pour la raie brunette, les membres du secteur du CC SUD demandent une augmentation du quota de pêche commerciale.

Par ailleurs, considérant l'aire de répartition de la raie fleurie (6, 7, 8abd), les membres du secteur du CC SUD demandent l'instauration d'une flexibilité de 10% et dans les deux sens, entre le TAC SRX/89-C et le TAC SRX/67AKXD.

## ZONE IX – EAUX IBERIQUES

### ➤ **Baudroies VIIc (*Lophiidae* – ANF/8C3411)**

La première espèce, *Lophius budegassa*, a un SSB en augmentation rapide et un F faible, la seconde, *Lophius piscatorius*, a une SSB élevée et un F faible. Il convient d'adopter une valeur combinée entre la somme des FRMD et la somme de la fourchette supérieure RMD des deux espèces.

### ➤ **Cardines VIIc & IXa (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)**

La pression par pêche est à son niveau le plus bas jamais enregistré et la SSB à son niveau le plus élevé jamais enregistré, plusieurs fois supérieur aux pics précédents. Malgré cela, les captures sont inférieures au TAC. Au Portugal, ce quota est historiquement très faible et ferme tôt : Il convient d'adopter la fourchette supérieure du MSY.

### ➤ **Merlu VIIc IXa (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)**

Les membres du secteur du CC SUD proposent un roll-over de 2025 pour 2026 ou l'utilisation de la fourchette supérieure du RMD. En effet, la mortalité par pêche F est inférieure au FRMD et SSB est supérieure au Btrigger, en plus d'être en augmentation.

### ➤ **Sole VIIc IXa (*Solea spp* – SOO/8CDE34)**

Un roll-over doit être effectué selon les membres du secteur du CC SUD. En effet, la pression de pêche F est inférieure à Fmsy proxy et la SSB est en augmentation. Cependant, une réduction de 65 % du TAC est proposée par rapport au TAC 2025. Le CIEM continue à émettre un avis uniquement pour *Solea Solea* et à vouloir imposer ce chiffre comme TAC pour *Solea Spp..*

### ➤ **Langoustine VIIc, FU 31 (*Nephrops* - NEP/08C)**

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM qui est en augmentation (35 tonnes)

### ➤ **Langoustine VIIc et IXa FU25, 26, 27 (*Nephrops* - NEP/08C)**

Les membres du secteur du CC SUD proposent la mise en place d'un quota de pêche sentinelle.

### ➤ **Langoustine IX FU 28-29(*Nephrops* – NEP/9/3411)**

Les membres du secteur du CC SUD s'opposent à l'application d'une nouvelle réduction de -20% et suggèrent un roll-over du TAC.